



N° de résolution
ou annotation

2026-03-067

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

9 MARS 2026

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le lundi 9 mars 2026 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Madame Marie-Eve Boutin agit à titre de mairesse et présidente d'assemblée.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Eve Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

- Étaient présents les membres du conseil suivants :
- Madame Audrey Morris, conseillère district 1
 - Madame Francine Gingras, conseillère district 2
 - Madame Mylène Therrien, conseillère district 3
 - Monsieur Marc-André Parent, conseiller district 4
 - Madame Karine Paiement, conseillère district 5
 - Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère district 6

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres du conseil et présenté ci-dessous.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Signature de l'Entente de transaction et quittance avec l'employé numéro 02-0031
- 3.2 Signature de l'Entente de transaction et quittance avec l'employée numéro 02-0032

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Signature de la convention de subvention avec le ministère des Affaires municipales relative à l'octroi de la subvention Volet 2 du programme PUIT

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

6 CLÔTURE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

2026-03-068

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

9 MARS 2026

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Signature de l'Entente de transaction et quittance avec l'employé numéro 02-0031

ATTENDU QUE les Parties, étant constituées de la Municipalité et de l'employé concerné, ont convenu des modalités d'une fin d'emploi mutuelle afin d'éviter un litige à naître entre elles;

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'autoriser la signature de l'Entente de transaction et quittance telle que présentée en pièce justificative de la séance;

ATTENDU QU'il est de l'essence même de l'Entente que son contenu demeure strictement confidentiel, sous réserve de la législation applicable;

ATTENDU QUE l'Entente fixe la fin d'emploi de l'employé numéro 02-0031 au 9 mars 2026;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Marc-André Parent et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la représentante du comité de ressources humaines, madame Karine Paiement, à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, l'Entente de transaction et quittance survenue entre les Parties;

D'AUTORISER le versement des prestations de salaires, d'indemnités, de vacances ou toute autre somme dues à l'employé conformément aux dispositions convenues dans l'Entente.

ADOPTÉE

2026-03-069

3.2. Signature de l'Entente de transaction et quittance avec l'employée numéro 02-0032

ATTENDU QUE les Parties, étant constituées de la Municipalité et de l'employée concernée, ont convenu des modalités d'une fin d'emploi mutuelle afin d'éviter un litige à naître entre elles;

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'autoriser la signature de l'Entente de transaction et quittance telle que présentée en pièce justificative de la séance;

ATTENDU QU'il est de l'essence même de l'Entente que son contenu demeure strictement confidentiel, sous réserve de la législation applicable;

ATTENDU QUE l'Entente fixe la fin d'emploi de l'employée numéro 02-0032 au 27 mars 2026 inclusivement;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu MAJORITAIREMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la représentante du comité de ressources humaines, madame Karine Paiement, à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, l'Entente de transaction et quittance survenue entre les Parties;

D'AUTORISER le versement des prestations de salaires, d'indemnités, de vacances ou toute autre somme dues à l'employée conformément aux dispositions convenues dans l'Entente.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

9 MARS 2026

Le vote est demandé :

Nom des élus	Position	Vote
Madame Audrey Morris	Conseillère district 1	Contre
Madame Francine Gingras	Conseillère district 2	Pour
Madame Mylène Therrien	Conseillère district 3	Contre
Monsieur Marc-André Parent	Conseiller district 4	Pour
Madame Karine Paiement	Conseillère district 5	Pour
Madame Patricia Venessa Lafrenière	Conseillère district 6	Pour
Madame Marie-Eve Boutin	Mairesse	S'abstient

ADOPTÉE

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Signature de la convention de subvention avec le
ministère des Affaires municipales relative à l'octroi de la
subvention Volet 2 du programme PUIT

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît avoir pris connaissance du
Guide du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau
(PUIT) et s'engage à en respecter les modalités;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une confirmation de financement
au montant de 302 500 \$ du ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation (MAMH) pour le projet PUIT-104;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réduire les risques de
contamination liées aux installations septiques non conformes et, par le
fait même, améliorer la qualité de l'eau sur son territoire;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Audrey Morris et
résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la mairesse, madame Marie-Eve Boutin, à
signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-
Mineur, la convention d'aide financière à intervenir dans le
cadre du Programme d'unités individuelles de traitement de
l'eau (PUIT), ainsi que tout autre document nécessaire à la
mise en œuvre du projet.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2026-03-071

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

9 MARS 2026

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse rappelle que la période de question porte exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

Début de la période de questions : 19h04

Questions dans la salle et en ligne.

Fin de la période de questions : 19h14

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h14.

✎ ADOPTÉE ✎

Marie-Eve Boutin, mairesse

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière